

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/02/22

Objet : 22 - Marché n° VN25017 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction d'un vestiaire de football sur la commune déléguée de Vaudry

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise GROUPEMENT SCPA DALIGAUX – VAN NIEUWENHUYSE

Décide

De signer le marché n° VN25017 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction d'un vestiaire de football sur la commune déléguée de Vaudry avec le groupement mené par le mandataire **SCPA DALIGAUX – VAN NIEUWENHUYSE**, SIRET 440 517 159 000 24, domicilié au 8 rue Tardif, 14400 BAYEUX ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché (*Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation*).

Composition du groupement :

SCPA DALIGAUX – VAN NIEUWENHUYSE	8 Rue Tardif 14400 BAYEUX	Mandataire
SNC LEBAS MALOISEL	13 Rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	Cotraitant
SARL BET ALAIN LENESLEY	43 Rue G Fouace 50000 ST LO	Cotraitant
SARL CREA HOME INGENIERIE	La Briqueterie 61100 LA LANDE PATRY	Cotraitant

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à :
500 000,00 € HT.

Le Taux de rémunération proposé par le groupement est fixé à 8,96 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260218-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026

Publication : 18/02/2026

Décision du Maire n°2026/02/22 du 10 février 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Le montant des honoraire est définit comme suit :

Eléments de mission	Total sur honoraire
APS	7 616.00 €
APD	6 272.00 €
PRO	12 544.00 €
ACT	3 136.00 €
VISA	2 240.00 €
DET	11 200.00 €
AOR	1 792.00 €
OPC	5 000.00 €
ETUDE RE 2020	1 730.00 €
REL	2 500.00 €
TOTAL	54 030.00 €

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du marché.

Fait à Vire Normandie, le 10 février 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260218-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026
Publication : 18/02/2026

Décision du Maire n°2026/02//22 du 10 février 2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.